

SAINT-CHAMOND SOCIÉTÉ

« Les habitants souhaitent que la rue de la République reste piétonne »

Litige entre voisins ou défense du consommateur, la Confédération syndicale des familles intervient dans nombre de secteurs de la vie quotidienne.

Depuis peu, la CSF (Confédération syndicale des familles) a quitté les locaux qu'elle occupait à proximité du foyer Barra. L'immeuble a été démoli. « Le déménagement fut folklorique », s'amuse Maurice Charre, le président. Qui poursuit. « Nous défendons l'intérêt des familles. C'est pourquoi nous voulions des locaux plus visibles. On nous a proposé ce local place des Fours-Banaux, en bordure de rue. Depuis que nous avons déménagé, nous recevons plus de personnes. » Rencontre.

Pour quelles raisons vient-on vous voir ?

« Essentiellement pour des problèmes de consommation, des problèmes de la vie courante. Ce sont, par exemple, des questions de malfaçons, de litiges entre voisins, de documents incompréhensibles pour certaines personnes. Et là, on se rend compte qu'il y a une rupture entre les différents organismes et les usagers. Le langage n'est pas le même et parfois il faut que nous aussi fassions un



■ « Nous avons transmis à la mairie le résultat de notre enquête sur la rue de la République. » Photo Françoise SUTOUR

gros effort pour comprendre le document. L'utilisateur moyen est confronté en permanence à des règles qui surprennent quand on y est confronté. On a des cas déroutants. »

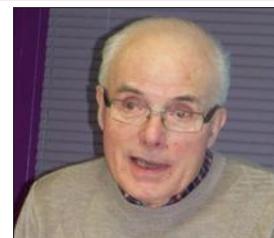
Y a-t-il des questions plus récurrentes ?

« Le logement reste une question majeure, qu'il s'agisse de locatif ou de

copropriété. Nous enregistrons beaucoup d'arnaques aux travaux, de difficultés avec les opérateurs téléphoniques et de problèmes de loyers, surtout quand le locataire habite un appartement régi par la loi de 1948. Nous intervenons auprès des offices HLM à la demande des locataires. Nous participons aux rencontres organisées en partenariat avec la municipalité et les offices HLM. Nous avons un élu aux conseils de quartier et un représentant au CCAS (Centre communal d'action sociale). »

Quelle est votre action au sein du conseil de quartier ?

« Nous siégeons dans le collège associations. Nous avons rétabli les balades urbaines et réfléchi à l'avenir de la rue de la République. Elle est étroite, ne se prête pas à la circulation. Nous avons proposé un questionnaire aux habitants. Nous avons eu 127 réponses. 122 personnes souhaitent que la rue reste piétonnière. Nous avons remis le compte rendu à la mairie. Deux domaines retiennent particulièrement notre attention : la santé et l'éducation. »



« Nous enregistrons beaucoup d'arnaques aux travaux. »

Maurice Charre, président de la CSF

La santé : sujet de préoccupation pour la Confédération syndicale des familles

« Il y a trois ans et demi, nous avons mis en place les rencontres "aides aux aidants familiaux" en partenariat avec Elea (anciennement Vivre à domicile). Elles sont conduites par une psychologue. Nous avons constaté qu'il y a une grosse souffrance chez les personnes qui s'occupent de personnes en difficulté, le plus souvent des parents atteints de maladies neuro-dégénératives. Les services sociaux sont blindés. Il faut que l'aidant tienne le coup. Les rencontres soulagent. Les participants échangent leurs expériences, se réconfortent mutuellement. Nous profitons de ces rencontres pour leur faire part des différentes lois et aides. »

Dans un autre registre « il n'y a plus d'ophtalmologiste à Saint-Chamond. C'est regrettable et dommageable pour une ville de 35 000 habitants. La population en demande un. Nous allons rencontrer le maire. Ne pourrait-on pas faire un appel d'offres ? »

SAINT-CHAMOND

Les inscriptions pour l'élection Miss St-Chamond 2017 sont ouvertes

Les candidates à l'élection de Miss Saint-Chamond peuvent se faire connaître dès maintenant au bureau du comité des fêtes. Pour être éligibles, les candidates devront être âgées de 17 ans minimum le jour de l'élection, prévue le 8 septembre (les candidates mineures à cette date devront présenter une autorisation parentale) et être célibataire et sans enfant. Elles devront remplir un dossier de candidature accompagné d'un chèque de caution de 50 euros pour couvrir les frais de matériel et fournir une photo de plain-pied. Enfin, chaque candidate ne devra pas se présenter plus de trois fois à l'élection. La clôture des inscriptions est fixée au 15 mai.

CONTACT Ville de Saint-Chamond, comité des fêtes, 1, place de l'Hôtel-Dieu, du lundi au jeudi de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures. Tél. 04.77.19.63.98 ou www.saint-chamond.fr

PRATIQUE

CSF, 4 place des Fours-Banaux.
Tél. 04.27.77.63.19.
Mail : csfstchamond@sfr.fr
Permanences au siège le jeudi de 9 à 11 heures et à la Maison de quartier de Saint-Julien, le lundi de 19 à 21 heures.

Votre contact abonnement

relationabonnes@leprogres.fr

N°Azur 0 810 40 30 60

0,078€ l'appel + 0,028€ / minute (0,014€ en heures creuses)

LE PROGRÈS